

Pratique européenne du droit de la famille : quelles perspectives ?**Inscriptions et informations**

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



14h-14h15 : Propos introductifs

14h15-14h35 : Affaires matrimoniales et responsabilités parentales dans l'Union européenne : actualités et refonte du règlement Bruxelles II bis

Débats : 14h35-14h45

14h45-15h05 : Le divorce au cœur au sein de l'espace judiciaire européen : actualités jurisprudentielles, divorce privé et « couples internationaux »

Débats : 15h05-15h15

15h15 – 15h35 : Compétence, loi applicable, reconnaissance et exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires : quelles actualités ?

Débats : 15h35 – 15h45

Pause : 15h45-16h15

16h15-16h35 : Derniers développements dans l'application du règlement Successions

Débats : 16h35-16h45

16h45-17h05 : La conception européenne de la famille : couples non mariés, notion de conjoint, mariage homosexuel

Débats : 17h05-17h15

17h15-17h35 : Perspectives nationales et européennes pour l'avocat médiateur en matière familiale

17h35-17h45 : Débats

17h45-18h : Propos conclusifs

Jean Jacques FORRER, Président de la Délégation des Barreaux de France

ENTRETIENS EUROPÉENS

PRATIQUE EUROPEENNE DU DROIT DE LA FAMILLE : QUELLES PERSPECTIVES ? PARIS

LUNDI 12 NOVEMBRE 2018 DE 14h à 18h

BULLETIN D'INSCRIPTION

Participation aux frais par personne : **125 € TTC**

sur notre site Internet : <https://www.dbfbruxelles.eu/payement-ogone/>

ou bien pour les Avocats inscrits dans un barreau français en ordre de cotisation URSSAF n'ayant pas épuisés leur quota d'heures de formation, sur la plateforme URSSAF :

<https://www.dbfbruxelles.eu/inscription-fifpl/>

Pour toute autre information, veuillez consulter **impérativement** notre page Internet :

<https://www.dbfbruxelles.eu/wp-content/uploads/2018/04/FIF-PL.pdf>

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet / Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)

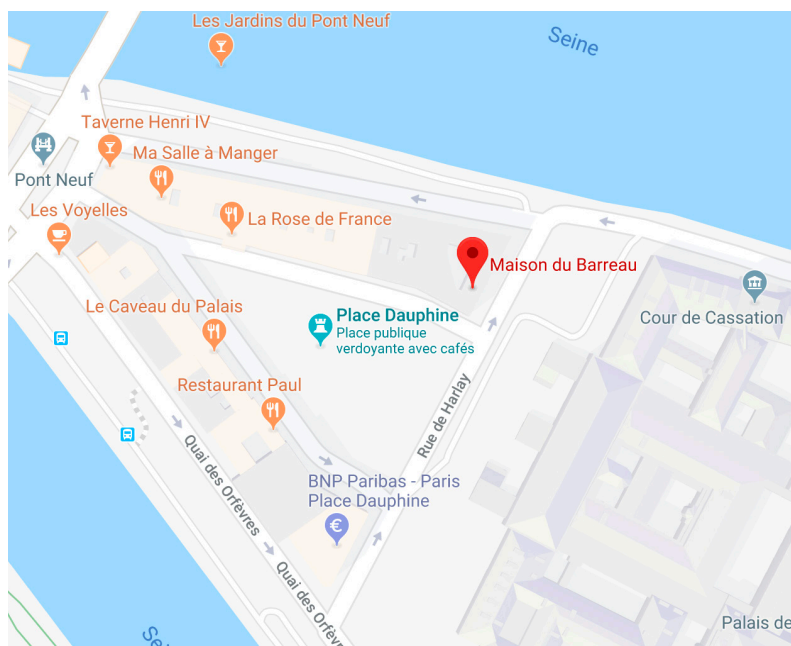
FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Les Entretiens européens sont conformes aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux dans le cadre de la formation continue obligatoire. Seront délivrées au cours de cet événement 4 heures de formation pour les avocats français et 3 heures de formation pour les avocats.be.



**Maison du Barreau de Paris
Auditorium
2, rue de Harlay
75001 Paris**

**4
heures de
formation
validées !**